ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

LA PLURIVALENCE DU SUBSTANTIF *ARGVMENTVM* : UNE POLYSÉMIE GRÉCO-LATINE ?

par Claude Moussy
Professeur émérite à la Sorbonne

Sommaire. — L'*étude de l'histoire des significations d'***argumentum**, *substantif qui a été utilisé dans des domaines très divers, pose des problèmes délicats. Il est très difficile d'établir des liens entre certaines valeurs du vocable, par exemple entre les sens de « preuve », de « sujet » et de « représentation symbolique ».* Argumentum *présente une* **polysémie** *répartie en* ***trois séries de significations*** *que l'on peut classer sous les rubriques suivantes : « ce qui sert à prouver », « ce qui est montré » et « ce qui sert à montrer » ; cette répartition qui peut sembler manquer de cohérence se comprend si l'on admet que les sens d'*argumentum *se rattachent à deux valeurs différentes du verbe* arguo, *à savoir « prouver » et « montrer », et si l'on reconnaît que le suffixe* -mentum *peut conférer au dérivé tantôt une* ***valeur instrumentale***, *tantôt une* ***valeur résultative***. *D'autre part, il convient de rechercher quels sont les* ***termes grecs*** *auxquels correspondent les différents emplois* d'argumentum *; par exemple, lorsqu'il désigne une « preuve »,* argumentum *correspond à* τεκμήριον *et, quand il signifie « sujet », il est l'équivalent de* ὑπόθεσις. *En outre, on doit essayer de déterminer l'influence de certains de ces termes grecs sur diverses évolutions sémantiques du substantif latin ; il faut pour cela bien distinguer les* ***calques sémantiques*** *des simples équivalences sémantiques. C'est ainsi que l'usage qui est fait d'*argumentum *dans le vocabulaire de la rhétorique pour désigner la « preuve » peut être considéré comme un calque sémantique : dans cet emploi, le substantif latin a été influencé par la valeur technique de* τεκμήριον *dans la rhétorique grecque. S'ajoutant aux équivalences sémantiques, les divers calques sémantiques de termes grecs ont contribué à enrichir la polysémie d'*argumentum. *C'est donc une polysémie à laquelle on peut attribuer le qualificatif de «* ***gréco-latine*** ».

Summary. — *The investigation into the history of the meanings of* **argumentum**, *as a substantive which was used in the most diverse domains, confronts us with serious problems. It proves very difficult to establish a connection between certain values of the term, for instance between the meanings of « evidence », « theme » and « symbolic representation ».* Argumentum *introduces a* ***polysemy*** *which is to be divided into* ***three categories of meanings*** *to be classified according to the following headings : « what is used to prove », « what is demons-*

trated », « what is used to demonstrate » ; this classification which may seem to be lacking in coherence, becomes fairly evident if one admits that the meanings of argumentum *are closely connected to two different values of the verb* arguo *— either « proving » or « demonstrating » — and if one acknowledges that the suffix* -mentum *can accordingly confer to the derivative either an* ***instrumental*** *or a* ***resultative value****. Besides, it is highly advisable to find out which* ***Greek words*** *correspond to the various uses of* argumentum *; for example, when* argumentum *designates « evidence », it corresponds to the Greek word* τεκμήριον *and it becomes the equivalent of* ὑπόθεσις *when it signifies « theme ». Moreover, one must try to assess the influence exerted by some of these Greek terms over the various semantic changes undergone by the Latin substantive. One has to make a clear distinction between* ***semantic calques*** *and plain* ***semantic equivalences****. As a matter of fact, the use which is made of* argumentum *in the vocabulary of the rhetoric referring to the « evidence » can be considered as a semantic calque : in this case, the Latin substantive was influenced by the technical value of* τεκμήριον *in Greek rhetoric. In addition to the semantic equivalences, various semantic calques of Greek terms contributed to enrich the polysemy of* argumentum. *This is why one is entitled to speak of a* ***Graeco-Latin polysemy****.*

Plurivalence et polysémie

Dans le titre de cette étude, les termes *plurivalence* et *polysémie* ne sont pas utilisés comme des synonymes. *Polysémie* est le terme employé par Michel Bréal dans son *Essai de sémantique* en 1897 pour désigner la faculté que présente un vocable de posséder plusieurs significations. *Plurivalence* est un mot attesté seulement depuis 1972. Il sert à désigner la propriété que possède une unité linguistique (mot ou phrase) de pouvoir recevoir plusieurs interprétations, d'avoir plusieurs sens ou valeurs ; on peut l'employer, par exemple, en parlant du subordonnant latin *ut* qui sert à introduire des complétives ou différents types de circonstancielles.

Dans cette étude, l'emploi de *plurivalence* est destiné à insister sur la variété des domaines où le substantif *argumentum* a été utilisé, sur la diversité des interprétations qu'il a pu recevoir dans ces domaines et aussi sur le fait que les sens de ce vocable n'ont parfois pas de lien apparent entre eux (il en est ainsi, par exemple, pour les sens de « preuve », de « sujet » ou de « représentation symbolique »).

En revanche, quand on traite de la *polysémie* d'un mot, on s'efforce d'ordinaire d'expliquer les évolutions sémantiques qui conduisent à l'apparition de significations nouvelles. On peut alors définir la *polysémie* comme la propriété d'un signifiant de renvoyer à plusieurs signifiés présentant des traits sémantiques communs. Par exemple, en étudiant l'histoire du substantif *monstrum*, je me suis efforcé de définir le trait sémantique qui est commun aux divers sens du mot, à savoir « prodige », « être monstrueux », « être criminel », « acte criminel » et, au pluriel, « histoires incroyables » [1] ;

1. Voir Cl. Moussy, « Esquisse de l'histoire de *monstrum* », dans *R.É.L.*, 55, 1977, p. 345-369 (article reproduit dans Cl. Moussy, *La polysémie en latin*, Paris, PUPS, coll. « Lingua Latina », 12, 2011, p. 57-77).

l'élément de signification qui subsiste dans ces différents emplois de ce vocable est le sème « qui sort de l'ordinaire ».

L'étude de l'histoire des significations d'*argumentum* pose des problèmes délicats ; c'est pour cette raison que la formule « une polysémie gréco-latine » utilisée dans le titre de cette étude comporte un point d'interrogation. Il est très difficile d'établir des liens entre certaines significations du substantif. En outre, il convient de rechercher quels sont les termes grecs auxquels correspondent les différents emplois d'*argumentum* et d'essayer de déterminer l'influence de certains de ces termes sur diverses évolutions sémantiques du substantif latin ; il faut pour cela bien distinguer, comme nous le verrons, les calques sémantiques des simples équivalences sémantiques.

Argumentum dérivé du verbe *arguo*

Argūmentum est un substantif dérivé du verbe *argŭō* qui comporte un suffixe *-mentum* [2]. *Argŭō* est un dénominatif bâti sur un substantif **argu* ou **argus* signifiant « éclat » ou « blancheur » qui n'est plus attesté en latin [3]. Le sens ancien de ce verbe était sans doute « faire briller », « éclaircir », « éclairer » [4] ; le sens de « faire briller », « éclairer » n'est plus attesté, mais on rencontre souvent le sens dérivé « faire apparaître », d'où « indiquer », « montrer » qui permet de comprendre certains emplois d'*argumentum*. La notion de « brillant », de « clarté » se retrouve dans des formes apparentées, comme le substantif *argentum*, « argent », qui désigne d'abord « le métal brillant », et dans l'adjectif *argutus*, qui signifie « clair », « perçant » quand il qualifie la voix ou le regard [5].

Parmi les sens d'*arguo*, on peut relever « indiquer », « montrer » [6], « démontrer », « prouver » [7], « dévoiler », « dénoncer » [8], « inculper avec

2. Voir J. Perrot, *Les dérivés latins en -men et -mentum*, Paris, 1961. Dérivé d'un verbe en *-ŭere*, *argūmentum* comporte une voyelle longue (*ū*), de même que *argūtus*. Le suffixe *-mentum* peut servir à former des dérivés à valeur instrumentale ou à valeur résultative ; comme nous le verrons, *argumentum* présente dans certains emplois une valeur instrumentale et dans d'autres emplois une valeur résultative.

3. Voir X. Mignot, *Les verbes dénominatifs latins*, Paris, 1969, p. 233. Selon l'auteur (p. 235, n. 1), on peut considérer *arguo* comme « un dénominatif préhistorique ».

4. Voir A. Ernout-A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1985, p. 46, s.v. *arguo*.

5. On a souvent rapproché également des termes grecs formés sur le thème **argu-*, comme le substantif ἄργυρος, l'argent métal (proprement « le métal blanc brillant ») et l'adjectif ἄργυφος, « d'un blanc brillant » ; voir É. Benveniste, *Origines de la formation des noms en indo-européen*, Paris, 1962, p. 35 ; P. Chantraine, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, I, Paris, 1968, p. 105, s.v. ἄργυρος ; A. Ernout-A. Meillet, *Dictionnaire étymologique*, *op.cit* ., p. 45, s.v. *argentum* et p. 46, s.v. *arguo*. Certains préfèrent rapprocher le verbe hittite *arkuwai-*, mais le sens de ce verbe est discuté (« prier » ou « plaider » ?) ; voir les discussions dans H. Craig Melchert, « Hittite *arku-* ' chant, intone' vs. *arkuwa(i)-* ' make a plea' », *Journal of Cuneiform Studies*, 50, p. 45-51 et dans A. Kloekhorst, *Etymological Dictionary of the Hittite Inherited Lexicon*, Brill, Leiden, 2008, p. 245-246. Précisons que ces rapprochements d'*arguo* avec les formes grecques ou avec le verbe hittite n'apportent rien à l'étude de la polysémie d'*argumentum*.

6. Par exemple, chez Ovide, *Tr.* 4, 3, 80 : *apparet uirtus arguiturque malis*, « la vertu apparaît et se montre dans le malheur ».

7. Par exemple, chez Cicéron, *Par.* 20 : *si arguitur non licere*, « si on prouve que cela n'est pas permis ».

8. Par exemple chez Cicéron, *Mur.* 67 : *quid accusas Cato... quid arguis*, « sur quoi porte ton accusation, Caton... que dénonces-tu ? ».

preuve », « accuser » [9]. La polysémie d'*argumentum*, qui s'explique à partir de différents sens d'*arguo*, est brièvement décrite par Quintilien (*I.O.* 5, 10, 9 *sq.*), qui rappelle seulement deux principales valeurs du mot ; d'abord celle de « sujet » que l'on traite, par exemple « le sujet des pièces composées pour la scène » (*fabulae ad actum scaenarum compositae argumenta dicuntur*) ou « le thème des discours de Cicéron » (*orationum Ciceronis uelut thema* [10]). Quintilien conclut la présentation de ce sens d'*argumentum* par la formule *quo apparet omnem ad scribendum destinatam materiam ita appellari* (5, 10, 9), « donc il apparaît qu'on entend par ce mot toute matière sur laquelle on doit écrire ». Le second emploi que rappelle Quintilien est celui d'*argumentum* dans le vocabulaire de la démonstration où le substantif désigne la « preuve » ; il en donne la définition suivante : (5, 10, 11) *cum sit argumentm ratio probationem praestans qua colligitur aliud per aliud et quae quod est dubium per id quod dubium non est confirmat*, « puisqu'un argument est un raisonnement fournissant une démonstration qui permet d'inférer une chose d'une autre et confirme ce qui est douteux par ce qui n'est pas douteux » (traduction de J. Cousin) [11].

La polysémie d'*argumentum* ainsi présentée par Quintilien offre déjà une première difficulté. Le sens de « sujet », « matière à traiter » et celui de « preuve », « argument » ne paraissent pas pouvoir dériver l'un de l'autre. On ne voit pas quelle évolution sémantique pourrait conduire d'un de ces sens à l'autre ; de plus, comme nous le verrons, les termes grecs auxquels correspond chacun d'eux ne sont pas les mêmes. On peut donc penser que ces deux significations d'*argumentum* sont issus de deux valeurs différentes du verbe *arguo* dont le substantif est dérivé. Parmi les principaux sens d'*arguo*, il faut retenir ici celui de « indiquer », « montrer » et celui de « prouver », « démontrer ». Il est possible de décrire la polysémie d'*argumentum* à partir de ces deux sens du verbe, en supposant que le suffixe *-mentum* est utilisé dans *argumentum* avec ses deux valeurs [12]. Pour définir les principales rubriques de la polysémie d'*argumentum*, on peut donc proposer les trois formules suivantes : d'abord « ce qui sert à prouver » (valeur instrumentale) : *argumentum* répond alors à *arguo*, « prouver », « démontrer » ; et d'autre part « ce qui est montré » (valeur résultative) et « ce qui sert à montrer » (valeur instrumentale) : *argumentum* répond cette fois à *arguo*, « indiquer », « montrer ».

I. *Argumentum*, « ce qui sert à prouver »

1. *Argumentum*, « preuve », argument »

Se rattachant au sens d'*arguo*, « prouver », « démontrer », *argumentum*, dont le suffixe *-mentum* confère ici au dérivé une valeur instrumen-

9. Par exemple chez Cicéron, *Amer.* 37 : *occidisse patrem Sex. Roscius arguitur*, « Sex. Roscius est accusé d'avoir tué son père ».

10. On note alors l'emploi, comme synonyme d'*argumentum*, de *thema*, substantif emprunté au grec.

11. Correspondant à cette valeur d'*argumentum*, le dénominatif *argumentor* signifie « apporter des preuves » dans ses emplois intransitifs et « produire comme preuve » dans ses emplois transitifs.

12. Voir *supra* la note 2.

tale, est proprement « ce qui sert à prouver, à démontrer ». Cicéron définit *argumentum*, pris dans le sens général de « preuve », « argument », à l'aide de la locution *fidem facere*, « convaincre », persuader » [13] :

> *Top.* 8 : *argumentum autem rationem quae rei dubiae faciat fidem.*
> « quant à l'argument, c'est un moyen qui sert à convaincre d'une chose douteuse ».
>
> *Part. or.* 5 : *Quid est argumentum ? Probabile inuentum ad faciendam fidem.*
> « Qu'est-ce qu'un argument ? Une raison plausible inventée pour convaincre ».

Quintilien, pour sa part, propose des définitions où il utilise le substantif *probatio* :

> *I.O.* 5, 14, 1 : *argumentum ipsum, id est rem quae probationi alterius adhibetur.*
> « l'argument lui-même, c'est-à-dire la chose qui est utilisée pour en prouver une autre ».
>
> *I.O.* 5, 10, 11 : *ergo cum sit argumentum ratio probationem praestans.*
> « donc, puisqu'un argument est un raisonnement fournissant une démonstration ».

Ces emplois de *probatio* pour désigner la preuve ne se rencontrent pas avant l'époque impériale, mais ils sont très fréquents chez Quintilien [14] ; quand chez cet auteur *probatio* est une désignation générique de la preuve, le substantif latin correspond au grec πίστις [15].

Désignant la preuve dans son sens le plus général, *argumentum* est déjà bien attesté chez Plaute ; par exemple, dans ce passage où le substantif est joint à *signum*, « indice » [16] :

> *Amph.* 1087 : *de ea re signa atque argumenta paucis uerbis eloquar.*
> « De cela je vais en peu de mots te donner des indices et des preuves. » [17]

Lorsque *signum* et *argumentum* sont associés dans le même contexte, on peut souvent estimer qu'il existe entre les deux substantifs une simple gradation, comme en français entre « indice » et « preuve » ou entre « simple indice » et « indice sûr ». L'association des deux substantifs se retrouve, par exemple, dans la *Rhétorique à Hérennius*, 2, 11, chez Quintilien, *I.O.* 5, 9, 1 ou encore chez saint Jérôme, *Epist.* 64, 19.

La distinction de sens entre *signum*, « indice », « simple indice » et *argumentum*, « indice sûr », « preuve » est celle qui apparaît aussi en grec

13. Cette locution qu'utilise souvent Cicéron équivaut à la locution grecque πίστιν ποιεῖσθαι ; voir Ch. Causeret, *Étude sur la langue de la rhétorique et de la critique littéraire dans Cicéron*, Paris, 1886, p. 83.

14. Sur les divers sens de *probatio*, voir Cl. Moussy, « *Probare*, *probatio*, *probabilis* dans le vocabulaire de la démonstration » dans *Demonstrare. Voir et faire voir : formes de la démonstration à Rome*, PALLAS, 69, 2005, p. 34-38.

15. Voir sur ce point la remarque de Quintilien, *I.O.* 5, 10, 8.

16. Pour la distinction à faire entre *signum*, « indice » et *argumentum*, « preuve », voir St. Dorothee, *À l'origine du signe : le latin* signum, L'Harmattan, Paris, 2006, p. 204-207.

17. Pour d'autres emplois d'*argumentum* avec ce sens chez Plaute, voir *Amph.* 433 ; 592 ; *Capt.* 991.

entre σημεῖον et τεκμήριον. Le grec σημεῖον et le latin *signum* offrent une riche polysémie et les aires sémantiques de ces deux substantifs présentent de nombreux sens identiques ; en revanche τεκμήριον et *argumentum* offrent peu de significations communes : τεκμήριον est pour l'essentiel une désignation de la preuve dans différents domaines, alors que la polysémie d'*argumentum* est très riche. Lorsque *argumentum* désigne la « preuve », on peut considérer que ce mot latin n'a pas été influencé par τεκμήριον et qu'il est simplement un équivalent sémantique du terme grec [18].

Les emplois d'*argumentum* pour désigner la preuve, l'argument se rencontrent pendant toute la latinité [19]. Citons, par exemple, cette occurrence chez Macrobe :

> *Sat.* 1, 19, 10 : *hoc argumentum Aegyptii lucidius absoluunt.*
> « Les Égyptiens fournissent un exemple plus manifeste de cette preuve ».

Lorsqu'il désigne la preuve, *argumentum* est souvent employé au datif final dans l'expression *argumento esse* qui signifie « servir de preuve », « prouver » ; ainsi chez Cicéron :

> *Verr* . 3, 153 : *et simul una res utrique rei est argumento.*
> « et en même temps un seul fait en prouve deux à la fois. » [20]

2. *Argumentum*, « indice », « marque », « moyen de connaître »

Dans certains contextes, *argumentum* doit être interprété non plus comme une preuve à proprement parler, mais comme un indice qui révèle quelque chose, comme un moyen de connaître une réalité difficile à percevoir. Certains de ces emplois se rencontrent dans la Vulgate et l'on peut alors se poser la question de savoir si *argumentum* n'a pas été influencé par le mot grec qu'il a servi à traduire.

Argumentum correspond à τεκμήριον dans un passage du *Livre de la Sagesse* dont il est utile de citer à la fois le texte grec et la version latine ; le texte latin est en effet ici traduit directement sur le grec [21]. Dans ce passage, il est question de la vie des impies qui n'a laissé aucune trace profonde et durable et les versets 5, 10 et 5, 11 comportent, pour exprimer

18. Cicéron donne la définition suivante de ce que nous appelons un « équivalent sémantique » : *Fin.* 2, 13 : *saepe quaerimus uerbum Latinum par Graeco et quod idem ualeat*, « nous cherchons souvent un mot latin qui soit l'équivalent d'un mot grec et qui présente le même sens » ; dans la suite du texte, il donne l'exemple de *uoluptas* et du grec ἡδονή qui désignent tous les deux le « plaisir ». L'équivalence sémantique concerne parfois des termes polysémiques ; il en est ainsi pour *ornamentum* et σχῆμα qui peuvent tous deux désigner au pluriel les figures de style ; pour cet emploi du pluriel *ornamenta* comme équivalent de σχήματα, voir Cl. Moussy, « Les dénominations de la figure de style chez Cicéron », *Helmantica*, L, 151-153, 1999, p. 543-552. Sur les calques sémantiques, voir *infra* la note 23.

19. Voir le *Thesaurus L.L.* I, 543-544.

20. Voir aussi, par exemple, Cicéron, *Cluent.* 114 ; *Phil.* 2, 40 ; *Verr.* 5, 48 ; *Fin.* 2, 29 ; Tite-Live 4, 29, 6.

21. Pour ce livre de l'Ancien Testament on ne connaît pas d'original hébreu et le vocabulaire de la *Sagesse de Salomon* montre une indépendance relative à l'égard de la langue de la Septante ; voir, pour cette question, C. Larcher, *Études sur le Livre de la Sagesse*, Gabalda, Paris, 1969. Dans un autre ouvrage (*Le Livre de la Sagesse ou la Sagesse de Salomon*, t. I, Gabalda, Paris, 1983, p. 181 *sq.*), le même auteur précise que plus de 300 mots grecs (adjectifs, substantifs ou verbes) utilisés dans *La Sagesse de Salomon* ne sont pas employés ailleurs dans la Bible grecque.

cette idée, plusieurs comparaisons (en particulier, l'image du navire en 5, 10 et celle du vol de l'oiseau en 5, 11) [22] :

Sagesse de Salomon, 5, 10-11
(10)ὡς ναῦς διερχομένη χυμαινόμενον ὕδωρ,
ἧς διαβάσης οὐκ ἔστιν **ἴχνος** εὑρεῖν
οὐδὲ ἀτραπὸν τρόπιος αὐτῆς ἐν κύμασιν·
(11) ἢ ὡς ὀρνέου διιπτάντος ἀέρα
οὐθὲν εὑρίσκεται **τεκμήριον** πορείας
πληγῇ δὲ μαστιζόμενον ταρσῶν πνεῦμα κοῦφον
καὶ σχιζόμενον βίᾳ ῥοίζου
κινουμένων πτερύγων διωδεύθη
καὶ μετὰ τοῦτο οὐχ εὑρέθη **σημεῖον** ἐπιβάσεως ἐν αὐτῷ

Vulg., *Sap*. 5, 10-11

(10) *et tanquam nauis quae pertransit fluctuantem aquam* ;
cuius cum praeterierit non est ***uestigium*** *inuenire*,
neque semitam carinae illius in fluctibus ;
(11) *aut tanquam auis quae transuolat in aere*,
cuius nullum inuenitur ***argumentum*** *itineris*,
sed tantum sonitus alarum uerberans leuem uentum,
et scindens per uim itineris aerem
commotis alis transuolauit,
et post hoc nullum ***signum*** *inuenitur itineris illius.*

Dans le texte de la Vulgate, la « trace », la « marque » est désignée successivement par *uestigium*, par *argumentum* et par *signum*, termes qui dans le texte grec correspondent respectivement à ἴχνος, à τεκμήριον et à σημεῖον. Le traducteur a respecté l'équivalence établie habituellement entre *argumentum* et τεκμήριον et entre *signum* et σημεῖον, mais les deux termes grecs présentent ici à peu près le même sens ; il s'agit toujours d'exprimer l'idée d'absence de trace. L'auteur grec semble avoir eu le souci de varier l'expression et l'auteur de la traduction latine a fait de même. Ce faisant, il a donné à *argumentum* le sens de « marque », « indice » qui en fait un synonyme de *signum*. On peut parler alors de calque sémantique dans la mesure où cette valeur « affaiblie » d'*argumentum* calque la valeur de τεκμήριον dans ce contexte [23].

Comme exemple de calque sémantique, on peut rapprocher un emploi d'*argumentum* dans le Nouveau Testament où le mot, utilisé dans une

22. Voir un commentaire de ces versets dans C. LARCHER, *Le Livre de la Sagesse*, *op.cit*., p. 372-373 ; l'auteur parle d'un « contexte d'une belle venue littéraire où les réminiscences poétiques affleurent sans cesse » et il propose (p. 370) la traduction suivante du texte grec : « tel le navire qui traverse l'onde agitée sans que de son passage on puisse découvrir la trace ou le sentier de sa carène dans les flots. Tel encore l'oiseau qui vole dans l'air et dont aucune marque ne permet de découvrir le trajet, car l'air léger fouetté à coup de rémiges et fendu par la violence de l'élan imprimé par le mouvement des ailes, a été traversé et ensuite on ne trouve plus d'indice qu'il ait été foulé ».

23. Le calque sémantique consiste dans l'emprunt d'un sens ; par exemple, *gratia* a emprunté à χάρις le sens de « charme » « agrément ». L'emprunt de sens n'est à proprement parler un calque que si les deux termes concernés offrent déjà une aire sémantique commune ; à l'époque où *gratia* a été utilisé avec le sens de « charme », « agrément », ce mot présentait déjà les significations de « reconnaissance », « bienfait » et de « faveur », « bienveillance » qu'il avait en commun avec χάρις. Sur les calques sémantiques, voir surtout Chr. NICOLAS, Utraque lingua. *Le calque sémantique* : *domaine gréco-latin*, Peeters, Louvain, 1996.

définition de *fides*, la « foi »,doit se comprendre comme un « moyen de connaître », et sert cette fois à traduire ἔλεγχος :

> Vulg., *Hebr.* 11, 1 : *Est autem fides sperandarum substantia rerum*, ***argumentum*** *non apparentium.*
> ῎Εστιν δὲ πίστις ἐλπιζομένων ὑπόστασις, πραγμάτων ἔλεγχος οὐ βλεπομένων.
> « La foi est une manière de posséder déjà ce qu'on espère, un moyen de connaître des réalités qu'on ne voit pas ».

῎Ελεγχος, qui signifie d'ordinaire « argument pour réfuter » ou bien « preuve », est employé ici dans l'acception de « moyen de connaître ». *Argumentum*, qui partage avec ἔλεγχος le sens de « preuve », prend dans ce verset l'acception de « moyen de connaître » sous l'influence de ἔλεγχος ; nous avons là encore un exemple de calque sémantique.

Un autre exemple de calque sémantique est aussi fourni par la traduction du deuxième emploi de τεκμήριον dans la *Sagesse de Salomon* :

> Vulg., *Sap.*, 19, 12 : *non sine illis quae ante facta erant* ***argumentis*** *per uim fulminum.*
> (19, 13) οὐκ ἄνευ τῶν προγεγονότων **τεκμηρίων** τῇ βίᾳ τῶν κεραυνῶν.

C. Larcher propose la traduction suivante du texte grec : « (et les vengeances fondirent sur les pécheurs) non sans avoir eu pour signes précurseurs des éclairs foudroyants » [24]. Dans la Vulgate, *argumentum* prend alors l'acception de « signe », « présage » en calquant le sens de τεκμήριον dans ce passage, à savoir un « signe qui fait connaître ».

3. Le syntagme *argumentum alicuius* ou *alicuius rei*

Lorsque *argumentum* reçoit un complément au génitif, ce génitif adnominal peut recevoir diverses interprétations [25]. S'il s'agit d'une personne (*alicuius*), le nom au génitif désigne habituellement celui qui utilise l'argument. Mais, quand le complément est un nom de chose (*alicuius rei*), ce nom peut désigner soit ce que l'on veut ou doit prouver, soit, plus rarement, ce sur quoi se fonde la preuve.

3.1. Lorsque le complément d'*argumentum* est un nom de personne, le plus souvent ce complément désigne la personne qui utilise un argument ou qui fournit une preuve. Par exemple, le syntagme *argumenta philosophorum* s'applique aux arguments utilisés par les philosophes :

> Cicéron, *Ac.* 2, 117 : *argumentis credat philosophorum.*
> « il croit aux arguments des philosophes. »

Ce type d'emploi est de loin le plus fréquent pour le syntagme *argumentum alicuius*, mais ce même syntagme a pu être parfois utilisé pour indiquer ce que l'on prouve, ou veut prouver, à propos d'une personne ; ce tour se rencontre, par exemple, chez Sénèque :

24. C. Larcher, *Le Livre de la Sagesse*, *op.cit.*, t. III, 1985, p. 1069.
25. Voir M. Lavency, *Vsus*, Paris-Gembloux, 1985, p. 154 à propos du génitif complément déterminatif : « Les effets de sens de la construction sont ainsi très variables selon les valeurs lexicales des noms mis en relation et selon les contextes ».

Const. 4, 3 : *maximum argumentum est imperatoris armis uirisque pollentis tuta securitas in hostium terra.*
« une sécurité parfaite sur le territoire des ennemis est la meilleure preuve qu'un général est assuré de sa supériorité grâce à ses armes et à ses troupes. »
Benef. 2, 24,1 : *argumentum nihil debentium odio quaerunt.*
« ils ont recours à la haine pour prouver qu'ils ne sont en rien débiteurs. »

On trouve des emplois comparables chez Pétrone 105, 10 : *fugitiui argumentum*, « un indice qui dénonce un fugitif » et chez Juvénal 9, 85 : *argumenta uiri*, « les preuves de la virilité ».

3.2. Lorsque le complément d'*argumentum* est un nom de chose, le syntagme *argumentum alicuius rei* est utilisé pour désigner d'ordinaire ce que l'on veut prouver et parfois aussi ce qui permet de connaître ou reconnaître quelque chose ; selon les contextes, *argumentum* peut alors s'interpréter comme la « preuve », l' « indice » ou encore le « moyen de connaître ».

Dans le domaine judiciaire, *argumentum* est souvent employé pour désigner la « preuve », par exemple dans l'expression *argumentum criminis*, la « preuve » d'une accusation, c'est-à-dire la preuve qui est avancée à l'appui d'une accusation ; ainsi chez Cicéron :

Verr. 2, 104 : *quid a nobis, iudices, expectatis argumenta huius criminis ?*
« quelles preuves, juges, attendez-vous de nous pour appuyer notre accusation ? »
Verr. 5, 79 : *ea quae certissima huius criminis argumenta praetermisi.*
« j'ai laissé de côté les preuves les plus assurées de cette accusation. »

Le substantif s'applique aussi à la preuve d'un délit, d'un crime :

Cicéron, *Catil.* 3, 13 : *argumenta atque indicia sceleris.*
« des preuves et des indices du crime »

En dehors du domaine judiciaire, *argumentum* se rencontre dans des contextes très divers. Son complément désigne alors souvent un sentiment, un état d'âme ; il est alors question, par exemple, d'une preuve de modération (Tite-Live 3, 33, 9), de grandeur d'âme (Sénèque, *Ir.* 3, 6, 1), de joie (Ovide, *Met.* 4, 761-2), d'affection (Pétrone 137, 8).

3.3. On rencontre quelquefois le syntagme *argumentum alicuius rei* employé pour désigner non pas ce que l'on veut prouver, emploi le plus habituel, mais ce sur quoi est fondé une preuve, ce qui permet d'établir un fait. Ce type d'emploi du syntagme n'apparaît pas avant l'époque impériale ; il est surtout bien attesté chez Pline l'Ancien [26], dans des contextes où le nom au génitif désigne d'ordinaire des choses concrètes, comme dans :

Nat. 2, 49 : *ut non sit necesse amplitudinem eius oculorum argumento scrutari.*
« sans qu'il faille en demander les dimensions au témoignage des yeux »

26. Voir les nombreuses références signalées dans le *Thesaurus L.L.* I, 545, 1 *sq.*

> *Nat.* 2, 168 : *ut iam coniecturae locum sic quoque non relinquat ingens argumentum paludis Maeoticae.*
> « il existe une preuve très convaincante qui ne laisse aucune place au doute : c'est le Palus-Méotide. »

On rencontre également cet emploi d'*argumentum* dans un passage d'Apulée :

> *Apol.* 32, 5 : *Ceterum eodem piscium argumento etiam Menelai socios putabis magos fuisse.*
> « mais en utilisant l'argument fondé sur les poissons, tu regarderas même les compagnons de Ménélas comme des magiciens. » [27]

Dans quelques rares contextes, le nom au génitif désigne une personne dont l'exemple peut être utilisé comme argument ; ainsi chez Tertullien :

> *Ieiun.* 10, 4 : *Quod etiam suadet Danielis quoque argumentum ter die orantis.*
> « C'est ce que montre l'exemple de Daniel en prière trois fois par jour. »

Dans ce passage où on doit l'interpréter comme un équivalent d'*exemplum* ou de *documentum*, « exemple », *argumentum* correspond au grec παράδειγμα.

Ces emplois d'*argumentum* confirment la diversité des interprétations possibles des syntagmes où le substantif reçoit un complément au génitif [28].

4. *Argumentum* dans le vocabulaire de la rhétorique

Dans le vocabulaire de la rhétorique, *argumentum* et *signum* sont utilisés comme des termes techniques pour désigner les preuves, les indices. De même que dans les emplois rencontrés précédemment dans le langage courant, habituellement dans ce vocabulaire technique *argumentum* est l'équivalent de τεκμήριον et *signum* celui de σημεῖον [29]. Comme lorsqu'ils sont associés dans un même contexte dans le langage courant [30], *argumentum* et *signum* se différencient en ceci qu'*argumentum* désigne un indice plus certain que *signum* ; on traduit d'ordinaire *argumentum* par « preuve » et *signum* par « indice » :

> *Rhet.Her.* 2, 11 : *Ab* ***argumentis*** *et* ***signis*** *et ceteris locis quibus augetur suspicio dicere hoc modo conuenit* : *cum multa concurrant* ***argumenta*** *et* ***signa*** *quae inter se consentiant, rem perspicuam, non suspiciosam uideri oportere. Item plus oportere* ***signis*** *et* ***argumentis*** *credi quam testibus.*
> « En faveur des preuves, des indices et des autres éléments par lesquels on accroît le soupçon, il convient de dire ceci : lorsque coïncident de nombreuses preuves et nombreux indices qui s'accordent, il faut considérer que le fait

27. Ce passage est extrait d'un développement où Apulée montre que les poissons ne sont pas utilisés pour des pratiques magiques. Un peu plus loin (en 42, 2) il utilise l'expression *argumentum piscarium*, « l'argument poissonnier » pour désigner le même argument dont il veut démontrer l'incohérence.

28. Voir *supra* la note 25.

29. Les deux substantifs grecs ont parfois comme équivalents en latin dans le vocabulaire de la rhétorique d'autres substantifs ou d'autres expressions ; voir Cl. Moussy, « *Signum* et les noms latins de la preuve : l'héritage de divers termes grecs », *Ktèma*, 13, 1988, p. 167-177.

30. Par exemple dans Plaute, *Amph.* 1087 ; voir *supra* en I.1.

est évident et qu'il n'éveille pas le soupçon ; il faut également avoir plus de confiance dans les indices et dans les preuves que dans les témoins. »

Mais on peut se demander si, comme dans les emplois courants, on doit considérer *argumentum* et *signum* comme de simples équivalents sémantiques des termes grecs, quand ils présentent leur valeur technique propre au vocabulaire de la rhétorique. En effet, ils ont alors hérité de τεκμήριον et de σημεῖον une valeur plus spécialisée, une qualité pour ainsi dire « scientifique ». Aristote, dans sa *Rhétorique* (1357 b), définit en effet τεκμήριον comme un indice « nécessaire » (ἀναγκαῖος) et, comme nous le verrons, il utilise aussi l'adjectif ἄλυτος, « irréfutable ». On peut donc considérer que, dans le vocabulaire de la rhétorique, *argumentum* et *signum* ont été influencés par la valeur technique des mots grecs et qu'ils sont alors des calques sémantiques.

Un passage de Quintilien montre comment la terminologie grecque a pu servir à préciser la valeur de certains vocables latins :

> *I .O.* 5, 9, 3 : *Priora illa sunt quae aliter habere se non possunt, quae Graeci* ***tecmeria*** *uocant. Quae sunt* ***alyta semia*** ; *quae mihi uix pertinere ad praecepta artis uidentur* ; *nam ubi est* ***signum insolubile****, ibi ne lis quidem est.* [31]

Après avoir réparti les indices en deux classes, les *necessaria* et les *non necessaria*, Quintilien définit ainsi les *priora*, c'est-à-dire les *signa necessaria* : « les premiers sont ceux qui ne peuvent pas être autrement et que le Grecs appellent *tecmeria*. Ce sont des *alyta semia* ; ils me paraissent avoir peu de rapport avec les préceptes de l'art, car là où un indice est irréfutable, il n'y a même pas de contestation ».

Ce texte est intéressant à divers points de vue. Il l'est d'abord en raison de l'équivalence établie entre les τεκμήρια et les ἄλυτα σημεῖα. Ce rappel de l'expression ἄλυτα σημεῖα montre on ne peut plus clairement que Quintilien se réfère ici à Aristote quand ce dernier utilise cette expression, dans sa *Rhétorique* (1357 b), pour désigner « les indices nécessaires », « irréfutables » qu'il dénomme habituellement τεκμήρια.

L'autre intérêt du passage est l'emploi par Quintilien, pour rendre l'expression grecque, de la locution *signum insolubile* qui est un bel exemple de calque à la fois morphologique et sémantique. L'adjectif *insolubilis* est une forme calquée sur ἄλυτος : les deux préfixes *in-* et ἀ- privatif se correspondent et l'adjectif *solubilis* se rattache au verbe *soluo*, « délier », qui correspond au grec λύω, « délier », auquel se rattache λυτός. D'autre part le sens d'*insolubilis* employé par Quintilien pour qualifier *signum* est un emprunt au grec ; l'adjectif *insolubilis* se rencontre auparavant chez Sénèque, mais pour désigner quelque chose « dont on ne peut pas s'acquitter », « qu'on ne peut pas rembourser » [32] ; dans le passage de

31. Nous avons conservé la graphie des formes grecques adoptée, pour ce passage, dans l'édition de la CUF.

32. *Ben.* 4, 12, 1 : *beneficium creditum insolubile esse*, « un bienfait est une créance qu'on ne peut pas rembourser ».

Quintilien, *insolubilis* signifie « irréfutable », « indiscutable », sens calqué sur celui de ἄλυτος dans l'expression ἄλυτα σημεῖα.

II. *Argumentum*, « ce qui est montré ».

Une deuxième série d'emplois d'*argumentum* est à mettre en rapport avec *arguo*, « indiquer », « montrer ». Le substantif est alors souvent utilisé avec le sens de « matière », « sujet ». *Argumentum*, auquel le suffixe *-mentum* confère alors une valeur résultative [33], signifie proprement « ce qui est montré ». Le sens de « matière », « sujet » est devenu un des sens fondamentaux du substantif. Cette valeur du mot se rencontre surtout dans le domaine littéraire, mais elle est également attestée dans le domaine artistique ; par exemple, *argumentum* s'applique souvent au sujet d'une œuvre littéraire, mais parfois aussi au sujet d'une œuvre d'art.

1. *Argumentum*, « matière », « sujet » dans le domaine littéraire

Argumentum, « matière », « sujet », est défini par Quintilien comme « toute matière sur laquelle on doit écrire « (*I.O.* 5, 10, 9 : *omnem ad scribendum destinatam materiam*). Il donne pour exemples le « sujet » des pièces composées pour la scène (*fabulae ad actum scaenarum compositae argumenta dicuntur*) et le « thème » des discours de Cicéron (*orationum Ciceronis... thema*).

Ces emplois du mot avec le sens de « sujet » se rattachent à une définition d'*argumentum* qui se rencontre dans le domaine de la rhétorique, par exemple dans la *Rhétorique à Hérennius* dans un développement où il est question de trois genres de narrations (*fabula*, *historia* et *argumentum*) [34] :

> 1, 13 : *id quod in negotiorum expositione positum est, tres habet partes : fabulam, historiam, argumentum... argumentum est ficta res, quae tamen fieri potuit, uelut argumenta comoediarum.*
> « celle (la narration) qui consiste à raconter des actions prend trois formes : le récit légendaire, l'histoire, le récit dramatique... Le récit dramatique est une histoire inventée, mais qui aurait pu se produire, comme les sujets de comédies. »

On retrouve ces mêmes formules chez Cicéron dans le *De inuentione* (1, 27) et une définition d'*argumentum* qui en est proche chez Quintilien (*I.O.* 2, 4, 2) : *argumentum, quod falsum, sed uero simile comoediae fingunt*, « l'argument, faux, mais vraisemblable, qui fait le sujet des comédies. »[35]

Les termes grecs qui correspondent aux trois vocables latins *fabula*, *historia*, *argumentum* dans la définition de la *narratio* sont respectivement μῦθος, ἱστορία et πλάσμα. *Argumentum*, dans cet emploi où il désigne le

33. Voir *supra* la note 2.
34. Il s'agit de la narration qui concerne les actions (*quod in negotiis... positum est*), c'est-à-dire celle qui consiste à décrire, à raconter des actions.
35. J. Cousin, dans son édition de la CUF, traduit *argumentum* par « scénario » dans ce passage. En français, le mot *argument* peut désigner l'exposé sommaire du sujet d'un ouvrage.

« récit dramatique » ou la « fiction », peut être l'équivalent non seulement de πλάσμα, mais aussi de l'adjectif substantivé πλασματικόν [36].

Argumentum est souvent utilisé avec le sens de « sujet » dans les comédies de Plaute et de Térence, en particulier dans les prologues ou les premières scènes ; ainsi chez Plaute :

> *Amph.* 95-96 : *...Nunc animum aduortite*
> *dum huius argumentum eloquar comoediae.*
> « Prêtez maintenant attention, pendant que je vais exposer le sujet de notre comédie. » [37]

On retrouve le même type d'emploi d'*argumentum* dans les *Satires Ménippées* de Varron :

> *Men.* 399 (ed. Cèbe, p. 1624) : *In quibus partibus in* ***argumentis*** *Caecilius poscit palmam, in ethesin Terentius, in sermonibus Plautus.*
> « Dans ces parties, Cécilius revendique la palme pour les sujets, Térence pour les caractères, Plaute pour les discours. » [38]

L'emploi d'*argumentum* est usuel pendant toute la latinité pour désigner le sujet, non seulement d'œuvres théâtrales, mais aussi d'œuvres de genres littéraires divers ; il peut s'agir, par exemple, de poèmes chez Ovide (*Am.* 3, 1, 16 ; *Trist.* 5, 1, 10) et de fables chez Phèdre (2, 7, 13 ; 4, 17, 7 ; 5, 3, 11). Tertullien, pour sa part, utilise le mot, joint à *historia* (*Apol.* 15, 4 : *argumenta et historias*), dans l'acception de « sujet », « thème » pour parler des « thèmes et légendes » qui servent d'inspiration pour les scènes mythologiques jouées dans l'amphithéâtre [39].

Comme l'indique Quintilien dans le passage que nous avons cité (*I.O.* 5, 10, 9), *argumentum* a servi aussi à désigner le « sujet », le « thème » des discours des orateurs ; cet emploi est bien attesté chez Cicéron., par exemple dans :

> *Har.* 8 : *cuius contionis primum uniuersum argumentum sententiamque audite.*
> « écoutez d'abord le thème et l'idée maîtresse de ce discours. »

Notons aussi que Cicéron, dans sa *Correspondance*, appelle souvent *argumentum* le sujet, la matière de ses lettres : *Att.* 9, 4, 1 : *egeo argumento epistularum*, « je manque de sujets de lettres » ; 9, 10, 1 : *nullo argumento proposito scribere*, « écrire sans avoir de sujet déterminé » ; 10, 13, 2 : *mihique dabit argumentum ad te epistulae*, « et il me fournira la matière d'une lettre à t'écrire » [40].

36. Voir Ch. Causeret, *Étude sur la langue de la rhétorique*, *op.cit.*, p. 107, qui cite à ce propos un passage d'Hermogène.

37. Voir encore, entre autres nombreux exemples, chez Plaute, *Asin.* 8 ; *Men.* 5 ; *Mil.* 79 ; *Poen* 56, et, chez Térence, *Ad.* 22 ; *Andr.* 6 ; *Haut.* 6.

38. Voir aussi *Men.* 396 (éd. Cèbe p. 1623) : *poesis est perpetuum argumentum ex rhythmis*, « la poésie est un sujet continu fait de rythmes » (trad. de Jean-Pierre Cèbe).

39. Dans un tout autre contexte, Tertullien se sert d'*argumentum* pour désigner le sujet de paraboles évangéliques : *Pud.* 7, 23 : *ouis et drachmae argumenta* (il s'agit des paraboles de la brebis retrouvée et de la pièce d'argent retrouvée ; voir Vulgate, *Luc* 15, 3 et 15, 8).

40. Le substantif a pu être employé également à propos du sujet de divers autres types d'ouvrages en prose ; c'est ainsi que saint Augustin l'utilise au début de la *Cité de Dieu*, en tête du sommaire de cette

Lorsqu'il désigne le sujet, le thème d'une œuvre littéraire, *argumentum* correspond au grec ὑπόθεσις. On peut considérer que l'emploi de ὑπόθεσις dans l'acception de « sujet », « thème », dérive du sens de « base d'un discours, d'un écrit ». Il n'en est pas de même pour *argumentum* qui, nous l'avons vu, s'applique alors à « ce qui est montré ». Dans leurs aires sémantiques, ὑπόθεσις et *argumentum* ont seulement en commun ce sens de « sujet », « thème ». On ne doit donc pas supposer ici un calque sémantique ; il s'agit d'une simple équivalence sémantique entre les deux termes.

La traduction latine de l'*Aduersus haereses* de saint Irénée offre de nombreuses occurrences d'*argumentum*. Le lexique comparé du texte grec et des différentes versions de l'ouvrage d'Irénée montre que c'est *argumentum* qui sert d'ordinaire à traduire les occurrences de ὑπόθεσις que l'on relève dans les fragments grecs conservés [41]. Mais le mot latin peut alors correspondre à plusieurs valeurs du substantif grec. Le plus souvent il s'agit de contextes où *argumentum* désigne le « sujet » qui est traité ; il en est ainsi dans le passage suivant où il est question de centons, de poèmes composés en utilisant des vers d'Homère :

> *Haer.* 1, 9, 4 : *Qui autem scit homerica cognoscet quidem uersus, argumentum autem non cognoscet.*
> « Celui qui est versé dans les récits homériques pourra reconnaître les vers ; il ne reconnaîtra pas le sujet traité. »

Mais dans un autre contexte où *argumentum* sert aussi à traduire ὑπόθεσις, le substantif signifie « doctrine », « système » :

> *Haer.* 1, 10, 3 : *quae in parabolis dicta sunt exquirere et adiungere ueritatis argumento.*
> « dégager l'exacte signification des paraboles et faire ressortir leur accord avec la doctrine de vérité. »

Alors que *argumentum* employé avec le sens de « sujet » est un simple équivalent sémantique de ὑπόθεσις, cette fois *argumentum* est un calque sémantique ; le substantif latin a emprunté au terme grec une valeur, celle de « doctrine », qu'il ne présentait pas dans son aire sémantique.

Nous citons ici une occurrence d'*argumentum* dans le *Livre de la Sagesse* qu'il est difficile de rapprocher des autres emplois du substantif latin :

> Vulgate, *Sap.* 8, 8 : *scit uersutias sermonum et dissolutiones argumentorum.*
> « elle (la Sagesse) sait les subtilités des sentences et les solutions des énigmes. »
> *Sagesse de Salomon*, 8, 8 : ἐπίσταται στροφὰς λόγων καὶ λύσεις αἰνιγμάτων. [42]

Argumentum sert ici à traduire le grec αἴνιγμα, « parole obscure », « énigme », ce qui est d'autant plus inattendu que dans la Vulgate d'ordi-

œuvre (*De suscepti operis consilio et argumento*, « dessein et argument de l'ouvrage entrepris ») et que Macrobe, dans la Préface des *Saturnales* (1, 16), s'en sert en parlant du sujet qu'il s'est proposé de traiter.

41. Voir B. Reynders, *Lexique comparé du texte grec et des versions latines, arménienne et syriaque de l'*Aduersus Haereses *de saint Irénée*, I-II, Peeters, Louvain, 1963.

42. Sur ce verset, voir C. Larcher, *Le Livre de la Sagesse*, *op. cit.*, t. II, p. 641.

naire on relève l'emprunt latinisé *aenigma* dans les versets où la Septante présente αἴνιγμα. Le choix d'*argumentum* qu'a fait le traducteur latin peut peut-être se comprendre si on rapproche l'adverbe *argute* qui peut signifier « d'une manière subtile, ingénieuse » [43] et le substantif *argutiae* qui est parfois employé avec le sens de « subtilité » [44].

Saint Ambroise cite lui aussi ce verset du *Livre de la Sagesse* :

> *Abr.* 2, 10, 76 : *scit uersutias sermonum et solutiones argumentorum.*

Cette citation comporte là encore *argumentum*, mais pour désigner la « solution » des énigmes, c'est *solutio*, et non pas *dissolutio*, qui est le terme utilisé [45]

2. *Argumentum*, « sujet », « figure » dans le domaine artistique

Dans le domaine artistique, *argumentum* désigne d'ordinaire le sujet d'une représentation figurée, mais aussi parfois la figure elle-même, l'œuvre qui sert à représenter. Dans le premier cas, il peut s'agir du sujet d'œuvres d'art de types divers. Il est question, par exemple de tableaux de Parrhasius :

> Pline, *Nat.* 35, 69 : *pinxit* (*Parrhasius*) *demon Atheniensium argumento quoque ingenioso.*
> « il (Parrhasius) a peint le peuple d'Athènes en traitant ce sujet de façon ingénieuse. » [46]

ou bien de l'art de la ciselure :

> Ovide, *Met.* 13, 683-684 : ...(*cratera*) *fabricauerat Alcon*
> *Hyleus et longo caelauerat argumento.*
> « Alcon d'Hyla avait exécuté le cratère et y avait de son ciseau gravé une longue histoire. » [47]

ou encore de l'art du tissage :

> Ovide, *Met.* 6, 69 : *et uetus in tela deducitur argumentum.*
> « et sur le tissu se déroule une histoire des temps anciens. »

Mais *argumentum* se rencontre aussi dès l'époque cicéronienne comme désignation de la représentation figurée, de la figure qui orne un objet ; on peut, là encore, traduire le substantif par « sujet » [48] :

43. Voir, par exemple, Cicéron, *De Or.* 2, 18 : *argutissime disputare.*
44. Voir, par exemple, Cicéron, *Lae.* 45.
45. *Dissolutio* est exceptionnel dans cet emploi, tandis que *solutio* est plus courant dans le sens de « solution ». Mais saint Avit, se souvenant peut-être de l'occurrence de *dissolutio* dans le *Livre de la Sagesse*, utilise le nom d'agent *dissolutor* (signifiant d'ordinaire « celui qui brise, qui détruit ») dans l'acception de « celui qui résout » ; il qualifie le prophète Daniel de *dissolutor aenigmatum*, « celui qui résout les énigmes » (*hom.* 17, MGH VI, 2, p. 125, 35).
46. Voir aussi, à propos du sujet d'un tableau de Parrhasius, Suétone, *Tib.* 44, 2 : *si argumento offenderetur*, « s'il était choqué par le sujet ».
47. Voir aussi Properce 3, 9, 13 : *argumenta... Mentoris* « les sujets de Mentor ».
48. En français, le mot *sujet* peut désigner, comme *argumentum* en latin, soit le thème d'une œuvre plastique, soit l'œuvre qui représente un sujet ; voir *Le Grand Robert de la langue française*, 2001, t. 6,

Cicéron, *Verr.* 4, 124 : *ex ebore diligentissime perfecta argumenta erant in ualuis.*
« il y avait sur les battants de porte des sujets en ivoire travaillés avec le plus grand soin. »

Argumentum désigne ici une représentation en relief, une figure ciselée qui se détache sur un battant de porte. On trouve un emploi du mot qui est comparable dans un passage de l'*Énéide* où Virgile décrit le bouclier de Turnus ; *argumentum* appliqué à une représentation d'Io devenue génisse peut être alors rendu par « figure » :

En. 7, 789-791 : *At leuem clipeum sublatis cornibus Io*
auro insignibat, iam saetis obsita, iam bos,
argumentum ingens...
« Mais Io, cornes hautes, illuminait d'or son bouclier poli, déjà couverte de poils, déjà génisse devenue, figure saisissante... » [49]

C'est cette expression de Virgile (*argumentum ingens*) que Quintilien a choisie pour illustrer sa remarque concernant l'emploi d'*argumentum* dans le domaine artistique (*I.O.* 5, 10, 10) : *nec mirum, cum id inter opifices quoque sit uulgatum, unde Vergili* « *argumentum ingens* », « ce n'est pas étonnant, puisque ce mot est employé également par les artistes ; aussi trouve-t-on chez Virgile *argumentum ingens* ».

Argumentum désignant une représentation figurée, un sujet représenté, peut être considéré comme un équivalent du grec εἰκών qui s'emploie en parlant de tableaux, de statues, mais aussi de travaux de broderie ou de tapisserie. On peut également se demander si on ne rencontre pas dans ces emplois d'*argumentum* une influence de *signum* qui, nous l'avons vu [50], est souvent associé à *argumentum*. *Signum* a en effet servi à désigner différents types de représentations artistiques (surtout dans l'art de la sculpture, mais aussi dans l'art de la peinture, de la ciselure ou de la broderie [51]).

III. *Argumentum*, « ce qui sert à montrer »

Dans cette troisième série d'emplois, les significations d'*argumentum* sont à mettre en rapport avec *arguo*, « indiquer », « montrer », comme dans la série d'emplois précédente. Mais, de même que dans la première série d'emplois, le suffixe *-mentum* confère cette fois au dérivé une valeur instrumentale ; *argumentum* signifie alors proprement « ce qui sert à montrer ». Le substantif peut désigner un « attribut » ou bien, plus souvent, une « représentation symbolique », un « symbole ».

p. 818 et p. 819 (pour le second emploi, l'exemple proposé est « sujet de pendule », c'est-à-dire « figure ornant une pendule »).

49. Nous avons reproduit ici la traduction de J. Perret dans son édition de la CUF.
50. Voir *supra* en I.1 et I.4.
51. Voir St. Dorothée, *Á l'origine du signe*, *op. cit.*, p. 25-42.

1. *Argumentum*, « attribut »

Dans la latinité tardive, *argumentum* peut exprimer la notion d'« attribut », quand ce terme est employé avec le sens de « marque distinctive », « décoration distinctive ». Voici quelques exemples que l'on relève dans le premier livre des *Saturnales* de Macrobe :

> 1, 19, 17 : *argumentum caducei ad genituram quoque hominum...Aegyptii protendunt.*
> « les Égyptiens rapportent aussi l'attribut du caducée à la génération des hommes. »
>
> 1, 20, 3 : *esse autem draconem inter praecipua solis argumenta.*
> « le serpent est un des principaux attributs du soleil. »
>
> 1, 23, 18 : *argumentis quibus ornantur significantes multiplicem praestantiam duplicis numinis.*
> « ils (les Égyptiens) font connaître au moyen des attributs dont ils les parent la suprématie aux aspects variés de ces deux divinités. »
>
> 1, 23, 19 : *ipsa ...argumenta solis rationem loquuntur.*
> « ses attributs mêmes expriment la nature du soleil. »

On peut reconnaître dans cet emploi d'*argumentum* un équivalent du grec ἐπίσημον, « marque distinctive », « attribut ». Le vocable latin qui est usuel pour désigner une « marque distinctive » est le neutre substantivé *insigne*. L'adjectif *insignis*, composé apparenté à *signum*, signifie proprement « distingué par une marque particulière » ; il est l'équivalent de l'adjectif grec » ἐπίσημος [52].

2. *Argumentum*, « représentation symbolique », « figure symbolique »

Correspondant toujours à *arguo*, « indiquer », « montrer », *argumentum* a pu, à partir des emplois où il est appliqué à une « figure », une « représentation figurée », servir à désigner une figure employée comme signe d'une chose ; *argumentum* signifie alors « représentation symbolique », « figure symbolique » ou encore « symbole ». Ce type d'emploi, qui se rencontre à partir de l'époque impériale, est bien attesté chez Pline l'Ancien :

> 34, 33 : *Ianus geminus... qui pacis bellique argumento colitur.*
> « le Janus à double face... qu'on vénère comme le symbole de la paix et de la guerre. »
>
> 36, 64 : *radiorum eius* (*Solis*) *argumentum in effigie est.*
> « (l'obélisque) est la représentation symbolique des rayons (du soleil). »
>
> 35, 142 : *Nealces... argumento declarauit quod arte non poterat.*
> « Nealces...représenta par un symbole ce qu'il ne pouvait pas exprimer par son art. » [53]

52. Voir A. Ernout-A. Meillet, *Dictionnaire étymologique*, *op.cit* ., p. 624, s.v. *signum*.

53. Voir encore, par exemple, 29, 54 : *exterae gentes caduceum in pacis argumentis...fecerunt*, « les nations étrangères représentèrent le caducée comme une figure symbolique de la paix » ; 36, 42 : *sunt certe etiamnum in columnarum spiris inscalptae nominum eorum* (Saurae et Batrachi) *argumento lacerna atque*

Cet emploi d'*argumentum* se retrouve chez Apulée :

> *Met.* 11, 11, 3 : *magno silentio tegendae religionis argumentum ineffabile.*
> « un symbole ineffable d'une religion à protéger par un profond silence ».

Il se rencontre aussi assez souvent dans les *Saturnales* de Macrobe :

> 1, 23, 16 : *uitis argumento casus futuri tempus ostensum est.*
> « par la figure symbolique d'un cep de vigne fut indiquée l'époque de l'année où le malheur allait se produire. »
>
> 1, 21, 15 : *eodem argumento significatur et tempus quo angusta lux est.*
> « par ce symbole est également désignée la saison où la lumière est très faible. »
>
> 1, 22, 5 : *quod in caprae pedes desinit, haec argumenti ratio est.*
> « si le corps (de Pan) se termine par des pieds de chèvre, l'explication de ce symbole est la suivante. » [54]

On peut considérer que, dans ce type d'emplois, *argumentum* est l'équivalent de σύμβολον et de τύπος, qui présentent parfois le sens de « symbole » [55]. Mais il ne semble pas que *argumentum*, dont l'aire sémantique est différente de celle de ces mots grecs, ait alors calqué leur sens de « symbole ». On peut plutôt penser à un influence de certains emplois de *signum* qui, nous l'avons vu [56], est souvent associé à *argumentum*. Par exemple, quand *signum* désigne une « enseigne », un « étendard », le substantif peut s'interpréter comme un type de « représentation symbolique » et recevoir comme définition « représentation symbolique d'un dieu protecteur d'une unité armée » [57]. *Argumentum*, qui partage avec *signum* le sens de « représentation figurée » ou « artistique » [58], a pu emprunter à *signum* le sens de « représentation symbolique » [59].

Une polysémie gréco-latine

Au terme de cette étude, nous constatons que la polysémie du substantif *argumentum* est singulière. La première particularité d'*argumentum* est que ce mot offre une polysémie répartie en trois séries de significations que l'on peut classer sous les rubriques suivantes : « ce qui sert à prouver »,

rana, « on voit encore maintenant gravés sur les tores des colonnes un lézard et une grenouille qui symbolisent les noms (de Saura et de Batrachus) ».

54. Parmi les autres occurrences de cet emploi d' *argumentum*, on peut aussi citer Tertullien, *Val.* 1, 3 : *quos nunc destinamus haereticos sanctis nominibus et titulis et argumentis uerae religionis uanissima atque turpissima figmenta configurantes*, « les hérétiques auxquels nous nous en prenons maintenant ont forgé les fictions les plus variées et les plus infâmes avec les noms, les titres, les symboles de la vraie religion ».

55. Les emprunts *symbolum* et *typus* désignent aussi quelquefois un symbole dans la latinité tardive.

56. Voir *supra* en I.2, I.4 et II.2.

57. Voir St. Dorothée, *Á l'origine du signe*, *op. cit.*, p. 71, où l'auteur se réfère aux analyses de Ch. Renel, *Cultes militaires de Rome* : *les enseignes*, Annales de l'Université de Lyon, 1903, p. 25.

58. Voir *supra* en II.2.

59. Sur les influences de formes latines sur le sens d'autres formes latines, influences que l'on peut comparer aux calques sémantiques (où il s'agit de l'emprunt de sens d'un terme à un vocable d'une autre langue), voir Cl. Moussy, *La polysémie en latin*, Paris, PUPS, coll. « Lingua Latina », 12, 2011, p. 306-307. On peut alors parler de « calque interne ».

« ce qui est montré » et « ce qui sert à montrer » ; cette répartition qui peut sembler manquer de cohérence se comprend si l'on admet que les sens d'*argumentum* se rattachent à deux valeurs différentes du verbe *arguo*, à savoir « prouver » et « montrer », et si l'on reconnaît que le suffixe *-mentum* peut conférer au dérivé tantôt une valeur instrumentale, tantôt une valeur résultative. La deuxième particularité d'*argumentum*, qui est en quelque sorte une conséquence de la première, est que le substantif latin est devenu, au cours de son histoire, l'équivalent de substantifs grecs divers. Dans chacune des trois séries de significations qu'il présente, *argumentum* correspond pour l'essentiel de ses emplois à des vocables grecs différents ; c'est ainsi que, par exemple, lorsqu'il désigne une « preuve », *argumentum* correspond à τεκμήριον et, quand il signifie « sujet », il est l'équivalent de ὑπόθεσις. En outre, nous avons rencontré des emplois d'*argumentum* où le substantif présente la même valeur que ἔλεγχος, πλάσμα, εἰκών, αἴνιγμα ou encore ἐπίσημον**.** Nous avons essayé de déterminer l'influence de certains de ces termes grecs sur diverses évolutions sémantiques du vocable latin, en distinguant les calques sémantiques des simples équivalences sémantiques. Dans de nombreux cas nous avons reconnu dans les concordances entre *argumentum* et les termes grecs de simples équivalences sémantiques. Mais nous avons relevé aussi un nombre non négligeable de calques sémantiques, surtout dans la première série des emplois d'*argumentum*. Rappelons en particulier les occurrences de la Vulgate où le substantif latin a servi à traduire τεκμήριον ou ἔλεγχος [60]. L'usage qui est fait d'*argumentum* dans le vocabulaire de la rhétorique pour désigner la « preuve » peut être considéré aussi comme un calque sémantique : dans cet emploi, le substantif latin a été influencé par la valeur technique de τεκμήριον dans la rhétorique grecque [61]. S'ajoutant aux équivalences sémantiques, les divers calques sémantiques de termes grecs ont ainsi contribué à enrichir la polysémie d'*argumentum*. C'est donc une polysémie à laquelle on peut attribuer le qualificatif de « gréco-latine ».

60. Voir *supra* en I.2.
61. Voir *supra* en I.4.